

Décision

Générale

colonial

Décision n° 539 du 15 mai 1963 :

n° 539

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 mai 1963

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro

31 mai 1963

TEXTE INTÉGRAL

La Commission de l'examen du Certificat -élémentaire d'aptitude pédagogique est constituée comme suit : Président : M. Paule, inspecteur de l'Enseignement primaire. Commission de correction (24 mai à 10h. 30) : MM. Liccioni Boulalé et Djama Voussof. Commission de correction (24 mai à 10 h. 30) : MM. Liccioni et Stamm, Mmes Pottier et Audaire. Epreuves orales le 24 mai à partir de 15 heures.